

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 DECEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (54) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAIS, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (12) : Serge BOUJU pouvoir à Jérôme BARON, Thierry MAROLLEAU pouvoir à Maryse NOURISSON-ENOND, Sébastien GRELLIER pouvoir à Rachel MERLET, Sylvie BAZANTAY pouvoir à Joël BARRAUD, Bruno BODIN pouvoir à Anne-Marie BARBIER, André BOISSONNOT pouvoir à Claude POUSIN, Marie-Line BOTTON pouvoir à Johnny BROSSEAU, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Nathalie MOREAU pouvoir à Pascale FERCHAUD, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Philippe ROBIN

Absents (21) : Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Nathalie MOREAU, Stéphane NIORT, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX

Date de convocation : 13-12-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PETRAUD

ENFANCE

Accueils de loisirs 3-12 ans, Accueil de loisirs ados, Accueil périscolaire et du mercredi, exercés en régie ou confiés aux communes : majoration usagers hors Agglo2B 2023 et nouveaux tarifs 2024

Vu la délibération CC-2022-193 du 14 décembre 2022 adoptant la tarification des accueils périscolaires matin et soir, du mercredi, des accueils de loisirs 3-12 ans et accueils de loisirs ados à compter du 10 juillet 2023 ;

Vu la délibération CC-2023-184 du 7 novembre 2023 approuvant les conventions de gestion du service accueil périscolaire matin, soir et mercredi 2024-2027 conclues entre la CA2B et ses communes membres ;

Il est proposé de définir les nouveaux tarifs applicables à compter des vacances scolaires 2024 soit au 8 juillet 2024, ainsi que la mise en œuvre d'une majoration spéciale pour les usagers résidant hors Agglo2B.

Les tarifs *Enfance* évoluent selon une augmentation de 5% pour les accueils de loisirs, périscolaire, mercredi et vacances 3-12 ans.

Ils sont fixés comme suit :

En accueil périscolaire 3-12 ans :

Quotient Familial	Accueil Périscolaire matin/soir	
	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
QF 1 (≤ 550)	1,03 €	1,08 €
QF 2 ($551 \leq QF \leq 770$)	1,24 €	1,30 €
QF 3 ($771 \leq QF \leq 1000$)	1,59 €	1,66 €
QF 4 ($1001 \leq QF \leq 1200$)	1,71 €	1,80 €
QF 5 ($1201 \leq QF \leq 1500$)	1,84 €	1,93 €
QF 6 (≥ 1501)	1,93 €	2,03 €

- Les principes demeurent inchangés :
 - Tarif fractionnable au quart d'heure ;
 - Temps de présence calculé dès l'heure d'arrivée de l'enfant ;
 - Tout quart d'heure commencé est dû sauf dans le cas où l'enfant est présent sur l'intégralité de la plage horaire et que cette plage n'est pas fractionnable en quart d'heure complet (auquel cas le quart d'heure entamé de début de plage n'est pas dû).
 - L'accueil périscolaire du matin se termine 10 minutes avant le début des cours.

En accueil du mercredi 3-12 ans :

Quotient Familial	Accueil du mercredi	
	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
QF 1 (≤ 550)	4,39 €	4,61 €
QF 2 ($551 \leq QF \leq 770$)	6,64 €	6,97 €
QF 3 ($771 \leq QF \leq 1000$)	8,88 €	9,33 €
QF 4 ($1001 \leq QF \leq 1200$)	11,13 €	11,69 €
QF 5 ($1201 \leq QF \leq 1500$)	13,48 €	14,16 €
QF 6 (≥ 1501)	15,86 €	16,65 €
REPAS	3,21 €	3,37 €

- Les principes suivants demeurent inchangés :
 - Tarif du péri-loisirs (avant 9h et après 17h) : calculés sur la base du tarif périscolaire matin & soir ;
 - Temps de présence calculé dès l'heure d'arrivée de l'enfant ;
 - Tarif de la demi-journée : 50% du tarif journée
 - Forfait journée (inscription à l'année avec facturation en 3 fois, septembre, janvier, juin) : tarif journée X 36 semaines – 20%
 - Forfait demi-journée (inscription à l'année avec facturation en 3 fois, septembre, janvier, juin) : tarif demi-journée X 36 semaines – 20%

En accueil de loisirs de vacances 3-12 ans :

Quotient Familial	Journée ALSH 3/12 ans	
	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
QF 1 (≤ 550)	10,82 €	11,36 €
QF 2 ($551 \leq QF \leq 770$)	10,82 €	11,36 €
QF 3 ($771 \leq QF \leq 1000$)	10,82 €	11,36 €
QF 4 ($1001 \leq QF \leq 1200$)	11,99 €	12,59 €
QF 5 ($1201 \leq QF \leq 1500$)	14,26 €	14,97 €
QF 6 (≥ 1501)	15,86 €	16,65 €
REPAS	3,21 €	3,37 €

- Les principes suivants demeurent inchangés :
 - Tarif du péri-loisirs (avant 9h et après 17h) : calculés sur la base du tarif périscolaire matin & soir ;
 - Temps de présence calculé dès l'heure d'arrivée de l'enfant ;
 - Tarif de la demi-journée : 50% du tarif journée

- Aide CAF : Les QF1 & QF2 bénéficient d'une réduction CAF (déduite de la facture):
 - QF1: -9 €/jour
 - QF2: -4 €/jour
- Aide MSA non déduite mais perçue par les familles jusqu'à un QF ≤ 1130

- Toutefois, il est décidé d'appliquer une **majoration de 15%** des tarifs en vigueur (DEL-CC-2022-193 du 14/12/2022) à compter des vacances scolaires de Noël 2023, pour **les familles ne résidant pas dans la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais**.

En accueil de loisirs séjour 3-12 ans :

Quotient Familial	Journée séjour 3/12 ans			
	Pour les séjours des enfants de maternelle		Pour les séjours des enfants d'élémentaire et collège	
	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
QF 1 (≤ 550)	18,24 €	19,15 €	19.70 €	20,63 €
QF 2 (551 ≤ QF ≤ 770)	18,24 €	19,15 €	19.70 €	20,63 €
QF 3 (771 ≤ QF ≤ 1000)	18,24 €	19,15 €	19.70 €	20,63 €
QF 4 (1001 ≤ QF ≤ 1200)	19,76 €	20,75 €	21.35 €	22,35 €
QF 5 (1201 ≤ QF ≤ 1500)	22,71 €	23,85 €	24.53 €	25,68 €
QF 6 (≥1501)	24,79 €	26,03 €	26.78 €	28,03 €

- Les principes suivants demeurent inchangés :
 - Tarif du péri-loisirs (avant 9h et après 17h) : calculés sur la base du tarif périscolaire matin & soir ;
 - Temps de présence calculé dès l'heure d'arrivée de l'enfant ;
 - Aide CAF : Les QF1 & QF2 bénéficient d'une réduction CAF (déduite de la facture):
 - QF1: -9 €/jour
 - QF2: -4 €/jour
 - Aide MSA non déduite mais perçue par les familles jusqu'à un QF ≤ 1130
- Toutefois, il est décidé d'appliquer une **majoration de 15%** des tarifs en vigueur (DEL-CC-2022-193 du 14/12/2022) à compter des vacances scolaires de Noël 2023, pour **les familles ne résidant pas dans la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais**.

En accueil de loisirs ados, à la journée :

Quotient Familial	Journée ALSH Ados sans sortie		Journée ALSH Ados avec sortie	
	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
QF 1 (≤ 550)	8.43 €	8,85 €	13.11 €	13,76 €
QF 2 ($551 \leq QF \leq 770$)	10.40 €	10,92 €	16.13 €	16,93 €
QF 3 ($771 \leq QF \leq 1000$)	13.53 €	14,20 €	21.01 €	22,06 €
QF 4 ($1001 \leq QF \leq 1200$)	15.81 €	16,60 €	24.55 €	25,78 €
QF 5 ($1201 \leq QF \leq 1500$)	16.96 €	17,81 €	26.33 €	27,64 €
QF 6 (≥ 1501)	18.83 €	19,77 €	29.23 €	30,69 €

- Toutefois, il est décidé d'appliquer une **majoration de 15%** des tarifs en vigueur (DEL-CC-2022-193 du 14/12/2022) à compter des vacances scolaires de Noël 2023, pour **les familles ne résidant pas dans la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais**.

En accueil de loisirs ados, à la semaine :

Augmentation de 2% du fait de tarifs de base élevés au regard de l'offre sur le territoire.

Quotient Familial	Semaine ALSH Ados	
	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
QF 1 (≤ 550)	22.16 €	23,27 €
QF 2 ($551 \leq QF \leq 770$)	24.35 €	25,56 €
QF 3 ($771 \leq QF \leq 1000$)	28.71 €	30,15 €
QF 4 ($1001 \leq QF \leq 1200$)	34.02 €	35,72 €
QF 5 ($1201 \leq QF \leq 1500$)	39.33 €	41,30 €
QF 6 (≥ 1501)	44.22 €	46,43 €

- Toutefois, il est décidé d'appliquer une **majoration de 15%** des tarifs en vigueur (DEL-CC-2022-193 du 14/12/2022) à compter des vacances scolaires de Noël 2023, pour **les familles ne résidant pas dans la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais**.

En accueil de loisirs séjour Ados :

Les tarifs enfance évoluent selon une augmentation de 8% pour prendre en compte la modification de l'offre : 5 jours et 4 nuits (5 jours et 3 nuits auparavant)

Quotient Familial	Forfait séjour 5 jours	
	Tarif 2023-2024	Tarif 2024-2025
QF 1 (≤ 550)	59.40 €	62,37 €
QF 2 ($551 \leq QF \leq 770$)	75.60 €	79,38 €
QF 3 ($771 \leq QF \leq 1000$)	108.00 €	113,40 €
QF 4 ($1001 \leq QF \leq 1200$)	137.70 €	144,59 €
QF 5 ($1201 \leq QF \leq 1500$)	165.24 €	173,50 €
QF 6 (≥ 1501)	203.80 €	213,99 €

- Toutefois, il est décidé d'appliquer une **majoration de 15%** des tarifs en vigueur (DEL-CC-2022-193 du 14/12/2022) à compter des vacances scolaires de Noël 2023, pour **les familles ne résidant pas dans la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais**.

Ces nouveaux tarifs prennent effet à compter du 8 juillet 2024 pour les vacances scolaires d'été 2024.

Seule la majoration de 15% sur les tarifs *Accueil de loisirs* pour « les familles ne résidant pas dans la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais », est applicable à compter des vacances scolaires de Noël 2023, soit dès le 23/12/2023.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **approuver la majoration de 15% sur les tarifs Accueil de loisirs en vigueur pour les usagers «familles ne résidant pas dans la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais », à mettre en œuvre à compter des vacances scolaires de Noël 2023 soit au 23 décembre 2023 ;**
- **valider les nouveaux tarifs Enfance applicables à compter du 8 juillet 2024 tels que présentés ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **21 DEC. 2023**

Notifié ou publié le **21 DEC. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.